

Montataire
FIÈRE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE

Conseil municipal du 26 septembre 2022 – délibération n° 2022-17
Classes de découverte – tarifs 2022-2023

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations séance du lundi 26 septembre 2022

Le lundi 26 septembre 2022 à 18 heures 30, le Conseil municipal de Montataire, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Jean-Pierre Bosino – Pascal D'Inca – Catherine Dailly - Azide Razack – Céline Lescaux - Patrick Boyer - Sabah Rezzoug -Zinndine Belouahchi – Karima Boukallit - Jean-Luc Rivière – Rémy Ruffault – Brigitte Lobgeois - Pascale Pauffert – Frédéric Denain - Agnès Laforêt – Annie Baumgartner – Moulay Yassine Karim (à partir du point n°4) - Awa Touré (à partir du point n°3) - Smaël Addala – Lucie Saubaux (à partir du point n° 10) - Abdelkrim Kordjani – Marie Christine Salmona – Manuel Varela - Stéphane Godard.

ETAIENT REPRESENTES : Gilberte Canonne représentée par Annie Baumgartner – Recep Kocak représenté par Azide Razack - Amadou Diallo représenté par Smaël Addala – Valérie Levert représentée par Jean-Pierre Bosino – Zoulika Oualaouch représentée par Abdelkrim Kordjani.

EXCUSES : Marc Chambon – Loïc Basset - Seyran Satuk – Ali Hamdani

SECRETAIRE DE SEANCE : Smaël Addala

17 - EDUCATION - TARIFS CLASSES DE DECOUVERTES 2022/2023

Sur le rapport de Madame Agnès Laforêt, conseillère municipale déléguée à la démocratie participative, droits des femmes et à la lutte contre les discriminations, exposant :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'article 147 de la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions permettant de fixer les tarifs des services publics administratifs à caractère facultatif en tenant compte du niveau du revenu des usagers et du nombre de personnes vivant au foyer,

Vu la délibération du 15 mars 2021 relative à la convention cadre entre la Ville et Vacances Voyages Loisirs (VVL),

Vu la délibération du 27 septembre 2021 fixant les tarifs en fonction des quotients pour les départs 2021/2022,

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE
 Conseil municipal du 26 septembre 2022 – délibération n° 2022-17
 Classes de découverte – tarifs 2022-2023

Considérant la volonté municipale de favoriser la découverte de la nature aux élèves montatairiens, à travers l'organisation de classes de découverte dites « classe de neige »,

Considérant le coût moyen d'un séjour fixé à 518,50 € et du transport TGV fixé à 158,50 € soit 677,00 €.

Considérant la volonté des élus de favoriser le départ de tous les enfants au travers l'application d'un tarif adapté aux ressources des familles,

Considérant la nécessité de prendre en compte une dégressivité pour les familles ayant 2 enfants et plus partant en classes de découverte,

Considérant que les participations des familles pour l'année 2021/2022 s'élevaient entre 134,00 € minimum et 356,01 € maximum.

N°	Tranche	7 jours Tarifs en euros	Tarif réduit 2 ^{ème} enfant
1	0 à 255	134,00 € à 162,00 €	67,00 € à 81,00 €
2	256 à 397	162,01 € à 190,00 €	81,01 € à 95,00 €
3	397,01 à 513	190,01 € à 217,00 €	94,01 € à 108,00 €
4	513,01 à 648	217,01 € à 245,00 €	108,01 € à 122,00 €
5	648,01 à 784	245,01 € à 273,00 €	122,01 € à 136,00 €
6	784,01 à 929	273,01 € à 301,00 €	136,01 € à 150,00 €
7	929,01 à 1 128	301,01 € à 328,00 €	150,01 € à 164,00 €
8	1 128,01 à 1 328	328,01 € à 356,00 €	164,01 € à 178,00 €
9	1 328,01 et +	356,01 €	178,01 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

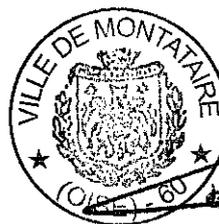
Décide d'instaurer les tarifs suivants, pour les classes de découverte de l'année 2022/2023 calculés sur la base d'une prise en charge d'au moins 50 % du coût moyen fixé à 677,00 €.

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION GÉNÉRALE

Conseil municipal du 26 septembre 2022 – délibération n° 2022-17
 Classes de découverte – tarifs 2022-2023

N°	Tranche	Tarif 7 jours	Tarif réduit 2 ^{ème} enfant
1	0 à 255	127,90 € à 154,19 €	63,95 € à 77,09 €
2	256 à 397	154,20 € à 180,54 €	77,10 € à 90,26 €
3	397,01 à 513	180,55 € à 206,84 €	90,27 € à 103,41 €
4	513,01 à 648	206,85 € à 233,19 €	103,42 € à 116,59 €
5	648,01 à 784	233,20 € à 259,54 €	116,60 € à 129,76 €
6	784,01 à 929	259,55 € à 285,84 €	129,77 € à 142,91 €
7	929,01 à 1 128	285,85 € à 312,19 €	142,92 € à 156,09 €
8	1 128,01 à 1 328	312,20 € à 338,49 €	156,10 € à 169,24 €
9	1 328,01 et +	338,50 €	169,25 €

Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,
 Conseiller départemental,



Jean-Pierre Bosino